

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Conseil des Etats
Commission de la science, de l'éducation et de
la culture (CSEC-E)
Palais fédéral
3003 Berne

*Envoi par courriel (Word et PDF) à :
stabsstelledirektion@bak.admin.ch*

Réf. : 26_COU_5068

Lausanne, le 7 octobre 2026

25.403 Iv.pa. CSEC-E. Modification de la loi sur écoles suisses à l'étranger

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt du projet de modification de la loi sur les écoles suisses à l'étranger. Il salue le travail de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) et la remercie de l'avoir consulté.

Le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'agir pour offrir aux écoles suisses à l'étranger une sécurité juridique et une stabilité de fonctionnement accrues. Les propositions législatives de votre Commission sont en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis. En harmonisant les conditions d'engagement et en permettant de maintenir l'assujettissement des employés suisses de ces écoles à notre système d'assurances sociales (AVS, prévoyance professionnelle auprès de la caisse de pension PUBLICA, AI, APG, assurance chômage), la révision proposée contribuera à la mise en place d'un processus de recrutement plus professionnel et attractif. Elle créera ainsi un cadre amélioré qui profitera au bon fonctionnement des écoles.

Le Conseil d'Etat n'a pas de remarques particulières à formuler au sujet des différentes propositions de modification de la loi.

Saluant l'approche pragmatique qui caractérise les travaux menés par la CSEC-E sur cet objet, le Conseil d'Etat formule le vœu que cette révision législative puisse aboutir dans l'intérêt des écoles suisses à l'étranger, qui sont des institutions reconnues et appréciées dans les pays hôtes.

Au nom du Conseil d'Etat, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos plus respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Christelle Luisier Brodard



Michel Staffoni

Copies

- OAE
- SG-DEF